

Répartiteurs de frais de chauffage

Pour formaliser votre demande d'examen de type, vous devez transmettre au LNE

- q Le formulaire de demande d'examen de type (720 CIM 0701) complété et signé
- q Un dossier constitué des éléments suivants ci dessous :

Partie I I Présentation générale de la demande **(1) (2)**

- q présentation succincte de la société (pour une première demande),
- q motivations de la demande (caractère innovant de la demande, intérêt économique etc.),
- q coordonnées des fabricants et du demandeur.

Partie II I Fiche signalétique récapitulative

- q la désignation du ou des type(s),
- q une description du principe de mesurage du répartiteur de frais de chauffage,
- q les principales applications,

Partie III I Eléments descriptifs de l'instrument (3)(4)(5)(6)

- q la désignation du ou des type(s),
- q le principe de mesure,
- q les variantes de construction,
- q la nature du répartiteur : mono-sonde ou bi-sonde, compact ou déporté, etc.
- q les émetteurs de chaleurs associés,
- q la température de déclenchement,
- q les températures minimales et maximales des émetteurs de chaleur,
- q les températures minimales et maximales de la température ambiante,
- q le coefficient utilisé pour la détermination de la puissance dissipée par l'émetteur de chaleur,
- q les conditions particulières d'installation,
- q les matériaux de construction,
- q le type d'alimentation électrique,
- q le routage des cartes électroniques et la liste des principaux éléments constitutifs (alimentation, microprocesseur, composants actifs ...),
- q un logigramme du déroulement d'un mesurage,
- q les références et la version du logiciel,
- q les plans cotés du répartiteur,
- q les affichages disponibles,

- q les options possibles,
- q la formule de correction lorsque le répartiteur n'est pas fixé au milieu et entre le tiers et le quart supérieur de l'émetteur de chaleur,

Partie IV I Marquages et scellements

- q un projet de plan de scellement du compteur (et de ses sous ensembles),
- q un projet de plaque signalétique, et/ou un schéma faisant apparaître l'emplacement des différentes inscriptions réglementaires.

Partie V I Manuel d'utilisation de l'instrument

Il doit être rédigé en langue française.

Partie VI I Documents destinés à être annexés au certificat d'examen de type (6) (7)

- q un projet de notice explicative qui inclut notamment le principe de fonctionnement et une description détaillée de l'instrument,
- q une ou plusieurs photographies en couleur de l'instrument.

Notes générales :

- (1) Les éléments relatifs à la présentation de la société ne sont à fournir que lorsqu'il s'agit de votre première demande d'examen de type auprès du LNE.
- (2) Dans le cas où le demandeur du certificat d'examen de type n'est pas le fabricant, joindre une lettre (document original) désignant le demandeur comme mandataire dans laquelle le fabricant déclare également avoir pris connaissance de la nécessité de produire ultérieurement des instruments conformes au type certifié en France.
- (3) Dans le cas où l'instrument comprend un logiciel, il convient de prendre en compte les éléments demandés dans la fiche « Logiciel », en addition à ceux demandés dans la présente fiche.
- (4) Les éléments techniques doivent assurer une description détaillée de l'instrument. Elle doit comprendre les notices, plans, schémas ou photographies nécessaires à la description et à la compréhension du fonctionnement de l'instrument. Des plans comportant des indications en langue étrangère peuvent être admis dans la mesure où ils restent compréhensibles et où il n'est pas prévu de les annexer au certificat d'examen de type.
- (5) Des documents complémentaires peuvent vous être demandés au cours de l'instruction du dossier.
- (6) Les documents destinés à être annexés au certificat d'examen de type peuvent être fournis sous la forme de fichiers informatiques de format WORD97 ou compatibles. Ils doivent comporter des indications exclusivement en langue française.
- (7) Pour rédiger le projet de notice descriptive devant être annexé au certificat d'examen de type, vous pouvez prendre exemple sur des certificats existants. A cet effet, il est rappelé que depuis le 1er janvier 1999, les certificats d'examen de type (décisions d'approbation de modèle) des instruments de mesure accompagné(e)s de leurs annexes sont disponibles sur le site Internet de la sous-direction de la métrologie dont l'adresse est la suivante : www.industrie.gouv.fr. A partir du 1er janvier 2002, les certificats d'examen de type sont accessibles sur le site Internet du LNE : www.lne.fr .

Dans le cadre d'une demande de complément de certificat d'examen de type, il n'est pas nécessaire de renvoyer la totalité des documents listés ci-dessus. La liste des documents nécessaires pour l'instruction du complément est communiquée par le LNE à réception du détail des modifications opérées sur la conception de l'instrument. Le fabricant de l'instrument doit par ailleurs s'engager à ce que les parties de la conception ne faisant pas l'objet du complément restent inchangées.